

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
23/04/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01220

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint-Laurent-les-Bains

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emile LOUCHE, Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 0 7 0 2 6 2 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17 c) Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement : d'une capacité totale maximale supérieure ou égale [...] à 5 % du débit du cours d'eau [...].	Création d'un nouveau captage ainsi que d'un réseau d'adduction et de distribution en eau potable pour les hameaux des Anninas et des Fagoux. Rubrique IOTA concernée : 1.2.1.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par la commune de St-Laurent-les-Bains consiste en la création :

- d'un nouveau captage d'eau potable et de son périmètre de protection immédiate associé,
- d'un réservoir de 55 m3 avec compteur de production (+pompage),
- d'un réseau d'adduction (400 ml) et d'un réseau de distribution (500 ml),
- interconnexion hameau des Anninas et hameau des Fagoux (1600 ml déjà réalisés lors de l'enfouissement du réseau électrique)
- de 10 branchements avec compteurs, à reprendre

L'emprise du Périmètre de Protection Immédiate est d'environ 1 330 m².

4.2 Objectifs du projet

Ce projet permettra à l'ensemble des habitants de ces hameaux de disposer d'une ressource pérenne d'eau potable.

En effet, actuellement, les hameaux des Anninas et des Fagoux sont respectivement alimentés en eau potable par les captages de Théron et de Fabrèges. Cependant, ces sources ne sont pas viables car elles ont un débit insuffisant pour alimenter la population de ces hameaux. Ce déficit en eau est d'autant plus marqué lors des périodes d'étiage, où ces deux ressources peuvent être complètement à sec pendant plusieurs mois (ça a notamment été le cas lors de l'étiage de 2017).

Les hameaux des Anninas et des Fagoux seraient alimentés exclusivement par le captage de la source Besalades.

La desserte en eau potable des abonnés de ces hameaux dépendra donc uniquement de l'exploitation de ce captage, qui est alors indispensable. Les ressources de Théron et Fabrèges seront alors abandonnées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé par tranches successives.

il y aura en premier lieu la réalisation des ouvrages de captage (drains et chambre de concentration) puis du réservoir. Ensuite, les travaux concernant les réseaux de distribution ainsi que les branchements seront effectués.

La phase chantier devrait durer environ 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette nouvelle ressource sera exploitée de la manière suivante :

Débit d'exploitation maximal journalier de 20 m³/j pour un débit d'étiage de 39 m³/j.

Volume annuel prélevé : 3500 m³.

Le réservoir sera situé au-dessus du hameau des Anninas, en amont de l'ouvrage de captage. Un pompage sera donc nécessaire, avec un système de robinet-flotteur au niveau du réservoir afin de ne prélever que la quantité d'eau nécessaire aux habitants des hameaux. Le trop-plein se fera donc au niveau de la source et non pas du réservoir. Près de 50% du volume prélevé sera DONC restitué directement au milieu naturel.

Chaque branchement sera équipé d'un compteur. Le réservoir sera équipé d'un compteur de production.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une autorisation environnementale pour les prélèvements en vue de l'alimentation en eau potable au titre des articles L214-1 à 10 et R214.1 à 60 du code de l'Environnement.

Il fait également l'objet d'une demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine pour la mise à l'enquête publique mentionnée aux articles L1321-7, R1321-6 à 12 et R1321-42 du code de santé publique.

Aucune procédure de demande d'autorisation de défrichement n'est nécessaire pour la mise en oeuvre de ces ouvrages.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du périmètre de protection immédiate	1 330 m ²
Débit d'étiage de la source	39 m ³ /j
Débit d'exploitation maximum	20 m ³ /j
Volume annuel prélevé	3500 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Périmètre de protection immédiate :
parcelles F526 et F527 pour partie

Les Anninas
07590 SAINT-LAURENT-LES-BAINS

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 56' 34" .. Lat. 44° 35' 01" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Vallon de la Borne", qui se trouve à 800 m environ à l'est de la source de Besalades.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-les-Bains fait partie du PNR 06 des "Monts d'Ardèche".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site B26 "Cévennes Ardéchoises". Compte tenu de l'éloignement du site (plus de 550 mètres au sud-est de la source), le captage de la source de Besalades ne devrait pas avoir d'incidence sur ce site Natura.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La source qui sera captée servira à l'alimentation en eau potable des hameaux des Fagoux et des Anninas. Cette source de Besalades participe à l'alimentation du ruisseau de la Font, affluent rive droite de la rivière La Borne. Code de la masse d'eau cours d'eau : FRDR413a "La Borne de sa source au barrage du Roujanel".
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La source est déjà émergente donc même si le projet consiste à mieux capter cette source en vue de l'alimentation en eau potable de hameaux, la masse d'eau souterraine concernée ne sera que très peu modifiée. Code de la masse d'eau souterraine : FRDG607 "Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement nécessaires à la mise en place des drains et ouvrages de captage et stockage produiront des matériaux qui seront réutilisés pour le profilage de l'accès et du PPI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La source n'est pas directement concernée par une ZNIEFF ou une zone naturelle remarquable. L'exploitation d'une telle ressource AEP n'a pas d'impact sur ce site étant donné que même en période de prélèvement maximal, plus de la moitié de la source captée retournera directement au milieu naturel via le système de trop-plein.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains concernés par le PPI correspondent à des genêts et des châtaigneraies en amont de la source mais elles sont exploitées de façon extensives.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seul le pompage pourrait être à l'origine de bruit mais celui-ci est minime car les pompes seront fermées dans un local et aucun bruit ne sera perceptible depuis les lieux de vie, qui sont très éloignés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trop-plein de l'ouvrage de captage alimentera en continu le petit cours d'eau de la Font affluent de la Borne.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la faible emprise du PPI et de l'exploitation très extensive des châtaigneraies, même si quelques arbres sont concernés, le captage de cette ressource ne modifiera pas cette activité de façon significative.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Compte tenu du contexte dans lequel vient s'intégrer le projet,
 - compte tenu des dispositions prises pour ne prélever que l'eau nécessaire à l'alimentation en eau potable des habitants (système de trop-plein permettant de restituer plus de la moitié du volume prélevé directement au milieu naturel),
 - compte tenu des caractéristiques techniques du projet : PPI de 1300 m² environ,
 il ne nous apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

annexe 6 : Dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé
annexe 7 : Avis de l'hydrogéologue agréé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Laurent-les-Bains

le, 23/04/2018

Signature

